

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.01.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, BRUGIERE Alain, FEREDY Philippe.

Absents: Mmes VEYSSET Emilie, MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine.

Mme Valérie MAYENOBE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Participation financière à la revue municipale

Le Maire indique au Conseil Municipal que pour aider au financement de la revue municipale, des encarts publicitaires ont été proposés aux entreprises et fournisseurs qui travaillent pour la commune ou qui sont installés sur celle-ci.

Le montant minimum de participation a été fixé à 50 €.

Après consultation des entreprises, 31 d'entre-elles ont donné leur accord pour les participations suivantes :

- ALLIANZ BON D	50 €
- SOCAMA	50 €
- SARL MOUNEYRAC	50 €
- PEPINIÈRES THIBAUT	50 €
- COSTE S.A.S	50 €
- VERGNE Serge V.I.C	50 €
- LD BUREAUTIQUE	50 €
- C.I.A.A.L	50 €
- LAGARDE ET LARONZE	50 €
- SARL TREMOUILLE TRAITEUR	50 €
- SARL MAISON JAUBERT	50 €
- SARL SPV	50 €
- ETS DES PLANCHES JACQUES	50 €
- RESTAURANT L'ART DES METS	50 €
- Ets MAGNE Pascal	50 €
- MONTASTIER	100 €
- L'OASIS	50 €
- VEYRET	50 €
-SAS BAMBOU	50 €
-CARRIERES LACHAUX	50 €
-AEL	100 €
-SAS GAP V.I	50 €
-SIBENERGY	50 €
-BERGEY Isabelle	50 €
-TRANSPORTS VEYSSET	50 €
-ALLEZ ET CIE	50 €
-DGF	50 €
-BERGEAUD SPORTS	50 €
-TRANSPORTS CHEZE	50 €
-SARL AUX PETITS BONHEURS	50 €
-KRILL	50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150119-5-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 10/02/2015



Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 19.01.2015

En Mairie, le 19.01.2015

Le Maire

